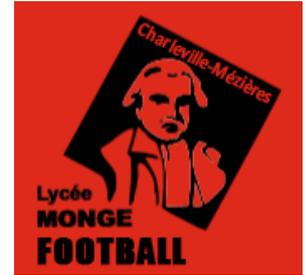


# Section sportive football



## ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

- Quatre heures d'entraînement par semaine (deux séances de deux heures).
- Matches amicaux et compétitions UNSS le mercredi après-midi.
- **Section ouverte aux filles et aux garçons : deux groupes d'entraînement distincts.**

## CONDITIONS D'ADMISSION :

- Bon niveau de pratique, licence fédérale nécessaire.
- Comportement en adéquation avec les vertus portées par le football et la section du lycée Monge : persévérance, respect, solidarité, courage, honneur, humilité, dévouement.

## RECRUTEMENT :

- Au printemps précédant la rentrée scolaire.
- Etablissement d'un dossier de candidature.
- Examen du dossier scolaire du candidat.
- Des tests d'évaluation sont organisés en fin d'année scolaire, avant les procédures d'affectation.

## OBJECTIFS :

- Permettre aux élèves de pratiquer leur sport d'élection au sein de l'institution scolaire et dans le cadre des horaires dédiés à la classe (8 heures - 18 heures).
- Valoriser la pratique sportive des élèves.
- Prolonger ainsi, le cas échéant, le travail entrepris par les élèves au sein de la section football de leur collège d'origine.
- Prolonger le travail entrepris par les élèves dans leur club de rattachement en garantissant deux séances hebdomadaires supplémentaires.
- Développer la pratique du football et contribuer, notamment, à l'essor du football féminin.

## BÉNÉFICES :

- Une note est attribuée aux élèves de la section football, cette note est intégrée au bulletin scolaire, à la moyenne trimestrielle et, en première et en terminale, intégrée à la note de contrôle continu prise en compte pour l'attribution du diplôme du baccalauréat.
- Les lycéens se destinant aux métiers du sport améliorent leurs compétences et augmentent le volume de leur pratique sportive.
- Les élèves évoluent au sein d'un groupe d'élèves motivés partageant la passion du football, et bénéficient de bonnes conditions d'entraînement et de récupération, sous l'égide d'un entraîneur diplômé.

